



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 22/12/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 21 décembre 2009
D - 20090671

Aujourd'hui Lundi 21 décembre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF (*présente jusqu'à 18h55*), M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON (*présent jusqu'à 18h*), Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Emmanuelle CUNY,

***Association du comité des oeuvres sociales des municipaux de
Bordeaux. Avenant à la convention de partenariat. Décision.
Autorisation.***

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20090004 du 2 février 2009 vous avez autorisé la signature d'une convention de partenariat avec l'Association du Comité des Oeuvres Sociales des Municipaux de Bordeaux (A.C.O.S.M.B.) et le versement d'une subvention de 300 000 € pour l'année civile 2009.

Vous avez également approuvé par délibération n° 20090311 du 22 juin 2009 la décision modificative n°1 du budget 2009 qui fixe un financement supplémentaire de 0,66 M€ pour diverses subventions. Parmi celles-ci figure la subvention supplémentaire d'un montant de 56 840 € accordée à l'A.C.O.S.M.B. afin d'améliorer ses prestations en faveur du personnel.

Pour autoriser ce versement la signature d'un avenant à la convention initiale s'avère nécessaire.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat dont le projet est ci-joint,

- autoriser Monsieur le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget 2009 (Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 020).

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 21 décembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Hugues MARTIN
Adjoint au Maire**

AVENANT A LA CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE
L'ASSOCIATION DU COMITE DES
ŒUVRES SOCIALES DES
MUNICIPAUX DE BORDEAUX
(A.C.O.S.M.B.) ET LA VILLE DE
BORDEAUX.

Entre la Ville de Bordeaux, représentée par M. Alain Juppé, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n°en date duet reçue à la Préfecture de la Gironde, le

d'une part,
et

L'Association du Comité des Œuvres Sociales des Municipaux de Bordeaux (A.C.O.S.M.B.) sise 16, cours du Maréchal Juin à Bordeaux (33000), représentée par son Président, autorisé par statuts.

d'autre part,

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Considérant qu'il y a lieu de compléter par un avenant la convention de partenariat entre l'Association du Comité des Œuvres Sociales des Municipaux de Bordeaux (A.C.O.S.M.B.) et la Ville de Bordeaux, signée le 19 février 2009 par M. Alain Juppé, Maire de Bordeaux, habilité par délibération du Conseil Municipal n° 20090004 en date du 2 février 2009 et par le Président de l'A.C.O.S.M.B., autorisé par statuts,

Ceci ayant été exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 :

L'article 2 intitulé « Mise à disposition des moyens » de la convention de partenariat entre l'Association du Comité des Œuvres Sociales des Municipaux de Bordeaux (A.C.O.S.M.B.) et la Ville de Bordeaux signée le 19 février 2009 est complété comme suit :

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

une subvention supplémentaire de 56 840 € pour l'année civile 2009

Article 2 :

Les autres dispositions de la convention de partenariat entre l'Association du Comité des Œuvres Sociales des Municipaux de Bordeaux (A.C.O.S.M.B.) et la Ville de Bordeaux signée le 19 février 2009 restent inchangées.

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le

Pour l'A.C.O.S.M.B.,		Pour la Ville de Bordeaux,
Le Président,		Le Maire,